



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 29 avril 2024

N° 2024/04-02

COMMUNICATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE LUNDI VINT NEUF AVRIL à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie MARLIER représentée par Marion COLIN

Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY

Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER

Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ

Carine BARBIER représentée par Estelle BERETTI

Mathilde BORNE représentée par Cécile NEGRIER

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2024**N° 2024/04-02****COMMUNICATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnaud-le-Lez, communique au conseil municipal les décisions prises en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du conseil municipal, depuis 12 janvier 2024.

DECISION N°2024-01-17

Décision d'ester en justice pour défendre les intérêts de la ville devant le tribunal administratif de Montpellier dans l'instance opposant Monsieur, Madame BONAZZI et la commune. Dans le cadre du contrat protection juridique, la SMACL a confié la défense de la Ville au cabinet Christol et Inquimbert, 8 place du marché aux fleurs à Montpellier.

DECISION N°2024-01-18

Demande de financement au Département de l'Hérault et à la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance.

DECISION N°2024-01-19

Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la réalisation de travaux des façades des salles d'échauffement et d'honneur du Palais des Sports Jacques Chaban Delmas.

DECISION N°2024-01-20

Signature d'une convention de mise à disposition de la salle de gymnastique du Palais des Sports avec l'école Saint Jean Baptiste de la Salle. Cette mise à disposition à titre payant servira à l'organisation exclusive de séances de gymnastique sous la responsabilité d'un éducateur sportif qualifié.

DECISION N°2024-01-21

Signature d'une convention de renouvellement de subvention au titre du dispositif « Conseiller Numérique France Services » d'un montant de 42 500€ pour une durée de 3 ans.

DECISION N°2024-01-22

Signature de la convention avec le Syndicat Mixte Garrigue Campagne pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable pour des modifications de voiries au niveau du cimetière du Champ Juvénal. La participation de la Ville s'élève à 79 156.210€ TTC.

DECISION N°2024-01-23

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association « GF Mode et Beauté » pour l'utilisation de la salle Lagoya et de l'espace bar le 28 janvier 2024. Compte tenu de l'objet caritatif du lot de l'association, la mise à disposition est gracieuse.

DECISION N°2024-01-24

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'école de cinéma CFA MUTIMEDIA pour l'auditorium Maurice Ravel dans le cadre d'un tournage documentaire de fin d'études réalisé par une étudiante. Le Kiasma est mis à disposition gracieusement le mercredi 31 janvier 2024.

DECISION N°2024-01-25

Signature d'une convention de mise du Kiasma avec Foncia Immobilier pour l'utilisation de la salle Paganini et l'organisation d'une assemblée générale de copropriété le mercredi 31 janvier 2024. Cette mise à disposition du Kiasma est accordée à titre payant.

DECISION N°2024-01-26

Signature d'une convention de conseil et d'accompagnement en matière de responsabilité sociétale des organisations avec le Cabinet de Sustain Consulting. L'accompagnement permettant de structurer, formaliser, valoriser et labéliser l'engagement RSO de la commune est fixé à 18 000€.

DECISION N°2024-01-27

Signature d'un contrat de réservation pour un séjour adolescents avec le Centre National FF « Sport pour tous » pour l'accueil d'un groupe de 22 personnes du 22 au 26 juillet 2024 au centre de de pleine de nature de Sainte Enimie en Lozère. Le prix total de la prestation s'élève à 6 780.10€ TTC incluant hébergement, pension complète, 3 demi-journées d'activités et le transport.

DECISION N°2024-01-28

Demande de financement à la Préfecture de l'Hérault au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2024 pour des travaux de création d'un nouveau restaurant scolaire Jean Moulin. Le coût du projet s'élève à 851 000€ HT. Le taux de financement sollicité est de 70%.

DECISION N°2024-01-29

ANNULEE

DECISION N°2024-01-30

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association Club taurin l'Encierro pour l'utilisation de l'espace Lagoya et du bar pour l'organisation du loto annuel le 11 février 2024. Le Kiasma est mis à disposition gracieusement.

DECISION N°2024-01-31

Signature d'un contrat de maintenance pour le progiciel SIECLE COMEDEC, module d'échange sur l'état civil. Le contrat est conclu pour une période d'un an pour un montant annuel de 600 € HT.

DECISION N°2024-01-32

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec Kéwalé pour l'utilisation de l'auditorium, la salle polyvalente, la salle Paganini, les espaces traiteur, le foyer et halls du vendredi 2 au samedi 3 février 2024. La société y organisera les 7^{ème} Rencontres Orthosud 2024. La mise à disposition est accordée à titre payant moyennant 5 060€ TTC.

DECISION N°2024-01-33

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association « Castelnau Multicollections 34 » pour l'utilisation de l'espace Lagoya, la salle Paganini et l'espace bar les lundis 5 et 25 février 2024 à l'occasion du salon des collectionneurs. Le Kiasma est mis à disposition gracieusement.

DECISION N°2024-01-34

Signature de plusieurs avenants en plus ou moins-values relatifs aux travaux de rénovation du clos des Verdures – marchés 2023041 à 2023045.

Nouveaux montants HT :

- Marché 2023041 – Démolition, maçonnerie, couverture – DARVER SAS – 60 572.33€ (-13687.23€)
- Marché 2023042 – Bardage, menuiseries extérieures, serrurerie – VIP PLUS SAS – 117 159.99€ (-3307.70€)
- Marché 2023043 – Cloisons, doublages faux plafonds, menuiseries intérieures – DOMAE AMENAGEMENT – 77 367.64€ (+9846€)
- Marché 2023044 – Revêtement de sols-peinture – D VIOLAN – 27 988.50€ (+2875€)
- Marché 2023045 – Electricité – EDISON 45 688.16€ (+1688.16€)

DECISION N°2024-02-35

Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « Un deux un deux » pour la diffusion de deux représentations du spectacle « L'épopée d'un pois » le 21 février 2024 à la Maison des Proximités du Mas de Rochet. Le montant total d'élève à 1 881.80 nets de taxe.

DECISION N°2024-02-36

Signature d'un contrat passé auprès de la société SYN BIRD pour la gestion des prises de rendez-vous en ligne, de file d'attente et d'agenda. Le coût du contrat s'élève à 3 500€ HT.

DECISION N°2024-02-37

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association « Castelnau en scènes » pour l'utilisation de l'auditorium, l'espace Lagoya, l'espace traiteur et hall du lundi 12 au vendredi 18 février. L'association y organisera le festival de théâtre amateur Festilez. La mise à disposition est accordée à titre payant soit 1 000€ TTC.

DECISION N°2024-02-38

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association « CPTS Montpellier Nord et Grand Pic Saint-Loup » pour l'utilisation de la salle Paganini le mardi 27 février 2024. Cette réunion porte sur la préparation d'un forum, le Kiasma est mis à disposition gracieusement.

DECISION N°2024-02-39

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association « Sud Events » pour l'utilisation de l'espace Lagoya, la salle Paganini, les espaces traiteur, bars et halls du vendredi 1^{er} mars au dimanche 3 mars 2024. Sud Events organisera le salon Bien-Vivre et Bien-Etre. Le Kiasma est mis à disposition à titre payant soit 2 090€ TTC.

DECISION N°2024-02-40

Dépôt d'une demande de permis de construire pour la construction de la crèche « La Ruche », sise Avenue de la Moutte, équipement de la Petite Enfance destiné à accueillir 35 enfants.

DECISION N°2024-02-41

Dépôt d'une demande de permis de construire pour la construction du Pôle N et du Digital Park, sis Avenue du 8 Mai 1945, équipement à destination des usagers mettant à disposition un tiers-lieu regroupant des espaces, outils, événements et accompagnements numériques.

DECISION N°2024-02-42

Dépôt d'une demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement intérieur d'une 4^{ème} section pour la crèche Madiba.

DECISION N°2024-02-43

ANNULEE

DECISION N°2024-02-44

Dépôt d'une demande de permis de construire pour l'aménagement d'espaces de travail dans un bâtiment communal, sis 158 Impasse des Dahlias, avec changement d'affectation et création d'un ERP.

DECISION N°2024-02-45

Dépôt d'une demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement intérieur d'un restaurant scolaire, école Jean Moulin sis 315 Chemin des Mendrous, sans changement de destination d'un ERP.

DECISION N°2024-02-46

Signature d'un contrat de renouvellement avec la Caisse d'Epargne de Montpellier, de 2 cartes d'achat au sein de la commune de Castelnau-le-Lez. La solution Carte Achat sera mise en place au 16 février

2024 pour une durée de 3 ans. La cotisation annuelle est fixée à 55€ et l'abonnement annuel E-CAP.FR est fixé à 175€.

DECISION N°2024-02-47

Signature d'un acte d'acquisition par voie de préemption, parcelle cadastrée AR 26, 812 Chemin du Clos de l'Armet, d'une surface de 3 458m². Le prix de l'acquisition, avec frais de notaire, s'élève à 261 300€.

DECISION N°2024-02-48

Signature avec la Sarl ARCHIZ du marché n°2024001 relatif à la Maîtrise d'œuvre pour la création d'un Relai Petite Enfance et Parentalité d'un montant forfaitaire définitif de rémunération de 39 900.00€ HT.

DECISION N°2024-02-49

Signature d'un contrat de services avec la société AGYSOFT pour l'utilisation du progiciel MARCO en mode hébergé SaaS. Le contrat est prévu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024. La redevance annuelle est fixée à 4 776€ HT.

DECISION N°2024-02-50

Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle avec le Primesautier Théâtre pour la diffusion d'une représentation « Les Weillées – les Renoncements » le 8 mars 2024 à la librairie l'Epluche Livres à Castelnaud-le-lez. Le montant de la cession s'élève à 939.37€ TTC.

DECISION N°2024-02-51

Signature d'un contrat de cession avec Linkaband pour un concert de La belle époque dans le cadre de Jazz in Lez, le vendredi 15 mars 2024. Le montant du contrat est de 805.52€ TTC.

DECISION N°2024-02-52

Signature d'un contrat de cession avec La compagnie du jazz Montpellier pour un concert de Blue swing quartet dans le cadre de Jazz in Lez, le vendredi 15 mars 2024. Le montant du contrat est de 1 500€ TTC.

DECISION N°2024-02-53

Signature d'un contrat de cession avec STAMSAR pour un concert de Marla and the cool chicken dans le cadre de Jazz in Lez, le vendredi 15 mars 2024. Le montant du contrat est de 1 500€ TTC.

DECISION N°2024-02-54

Signature d'un contrat de cession avec L'association More More Productions pour des ateliers swing dans le cadre de Jazz in Lez, les vendredis 15, 22 et 29 mars 2024. Le montant du contrat est de 1 500€ TTC.

DECISION N°2024-02-55

Signature d'un contrat de mise à disposition de l'église Saint Vincent avec la paroisse pour un concert de musique classique, le dimanche 28 avril 2024. Le prix de la mise à disposition s'élève à 200€ TTC.

DECISION N°2024-02-56

Signature d'un contrat de mise à disposition de l'église Saint Vincent avec la paroisse pour un concert de musique classique, le dimanche 26 mai 2024. Le prix de la mise à disposition s'élève à 200€ TTC

DECISION N°2024-02-57

Signature d'un contrat de mise à disposition de l'église Saint Vincent avec la paroisse pour un concert de musique classique, le dimanche 2 juin 2024. Le prix de la mise à disposition s'élève à 200€ TTC.

DECISION N°2024-02-58

Signature d'un contrat de mise à disposition de l'église Saint Vincent avec la paroisse pour un concert de musique classique, le dimanche 9 juin 2024. Le prix de la mise à disposition s'élève à 200€ TTC.

DECISION N°2024-02-59

Demande de financement à Montpellier Méditerranée Métropole, au titre du fonds d'équipement, pour le financement de travaux de restructuration du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Le montant demandé s'élève à 200 000€ soit 50% du montant de l'opération.

DECISION N°2024-02-60

Signature de l'acte constitutif de la régie de recettes petite enfance N°105. La régie de recettes crèches collectives et la régie de recettes crèche familiale fusionnent pour devenir la régie de recettes petite enfance.

DECISION N°2024-02-61

Signature de l'avenant n°2 en moins-value pour un montant total de -4 848.45€ TTC soit une diminution de -0.99% du montant total du marché de maintenance et d'exploitation des installations CVC et de production E.C.S.

DECISION N°2024-02-62

Signature d'un contrat de prestation de service avec Nathalie VAZQUEZ pour des séances d'arts plastique avec les enfants accueillis par les assistantes maternelles. Le prix de l'intervention s'élève à 60€ TTC pour 1h30.

DECISION N°2024-02-63

Signature d'un contrat de prestation de service avec l'association beau nez d'âne pour une matinée à la mini ferme avec les enfants accueillis par les assistantes maternelles. Le prix de l'intervention s'élève à 250€ TTC pour une matinée.

DECISION N°2024-02-64

Signature d'une convention avec Luc DARRAS pour la réalisation d'une prestation d'accompagnement des usagers pour la rédaction de courriers administratifs à la Maison France Service Prado Concorde à raison d'une demi-journée par mois. Le prix de l'intervention s'élève à 100€ TTC par demi-journée de 3h00.

DECISION N°2024-02-65

Signature d'une convention avec l'association ANIM'AIDANTS/CLOS DE LA FONTAINE pour la réalisation de 8 ateliers mémoires entre mars et juin 2024 à la Maison des Proximités du Mas de Rochet. Les ateliers pour 12 personnes et d'une durée d'1h30 s'adressent à public seniors et aidants familiaux. Les ateliers seront réalisés à titre gratuit.

DECISION N°2024-03-66

Signature d'un contrat de cession avec la société AGETA CHEQUE EMPLOI SPECTACLE pour une animation musicale le 24 mars 2024 dans le cadre du thé dansant. Le montant de l'animation est 800€ TTC.

DECISION N°2024-03-67

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association « La Mêlée » pour l'utilisation de la salle Paganini le 8 mars 2024. L'association y organisera un atelier « Numérique pour et avec tous ». Dans le cadre de découverte des métiers du numérique à destination des femmes, le Kiasma est mis à disposition gracieusement.

DECISION N°2024-03-68

Signature d'une convention avec l'artiste Léonore Chastagner pour la présentation d'une exposition au Kiasma du 14 mars au 27 avril 2024. Le montant de la conception de l'exposition est de 5 000€ TTC.

DECISION N°2024-03-69

Décision d'ester en justice pour défendre les intérêts de la Ville et de Monsieur ESPINASSE pour des faits de menace de morts à l'encontre d'un chargé de mission de service public le 19 février 2024.

DECISION N°2024-03-70

Signature d'une convention de partenariat avec la société KIDORLI pour la diffusion d'un spectacle dans les locaux de la librairie l'Epluche Livres à Castelnau-le-Lez le 8 mars 2024. Cette cession intervient dans le cadre de la programmation hors les murs du Kiasma. La commune assurera le coût de la cession du spectacle.

DECISION N°2024-03-71

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association « Union Nationale du Personnel en retraite de la Gendarmerie – Union Départementale de l'Hérault » pour l'utilisation de l'Espace Lagoya , des espaces traiteurs et bars dans le cadre de 2 événements. L'association y organisera son Assemblée Générale et un repas le 10 mars puis un loto le 6 avril 2024. Le Kiasma est mis à disposition gracieusement.

DECISION N°2024-03-72

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec Citya Cogesim Immobilier pour l'utilisation de la salle Paganini le 3 avril 2024. Citya Cogesim Immobilier y organisera son Assemblée Générale. La mise à disposition s'élève à 200€ TTC.

DECISION N°2024-03-73

Signature d'un contrat de cession avec la SAS Atelier Théâtre Actuel pour la diffusion d'une représentation du spectacle « Je ne cours pas je vole » le 2 avril 2024 au Kiasma. Le montant de la cession s'élève à 3 370,72€ TTC.

DECISION N°2024-03-74

Signature d'un contrat de cession avec l'association les Paladins pour la diffusion d'une représentation du spectacle « Orfeo 5063 » le 18 avril 2024 au Kiasma. Le montant de la cession s'élève à 21 142.20€ TTC.

DECISION N°2024-03-75

Signature d'un contrat de cession avec la société Ki m'aime me suive pour la diffusion d'une représentation du spectacle « Le son d'Alex » le 28 mai 2024 au Kiasma. Le montant de la cession s'élève 5 295.47€ TTC.

DECISION N°2024-03-76

Signature d'un contrat de cession avec l'association Encore Music pour la diffusion d'une représentation du spectacle « Linda et Cole » le 16 mai 2024 au Kiasma. Le montant de la cession s'élève 10 022.50€ TTC.

DECISION N°2024-03-77

Décision d'ester en justice pour défendre les intérêts de la Ville devant le tribunal judiciaire dans l'instance opposant la Ville et la Caisse Fédérale du crédit Mutuel Anjou et Basse Normandie au sujet de la liquidation de l'entreprise Belliard.

DECISION N°2024-03-78

Signature de l'avenant n°02 au marché 2022014 conclu avec la société EVOLUPRINT relatif au lot « impression de supports périodiques » de l'accord-cadre de réalisation et d'impression des différents de communication de la Ville. L'avenant a pour but d'ajouter des désignations au BPU. Cet avenant n'a aucune incidence sur le montant maximum annuel.

DECISION N°2024-03-79

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association Festival international cinéma méditerranéen Montpellier pour l'utilisation de l'auditorium le 22 mars 2024. L'association y organisera 2 séances de cinéma pour des groupes scolaires. La mise à disposition s'élève à 180€ TTC.

DECISION N°2024-03-80

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec Foncia Immobilier pour l'utilisation de l'espace Lagoya le 28 mars 2024. L'association y organisera son assemblée générale de copropriété. La mise à disposition s'élève à 350€ TTC.

DECISION N°2024-03-81

Adhésion au réseau « Parentalité 34 » afin de promouvoir les actions de la ville et de participer à différentes actions proposées tout au long de l'année. L'adhésion au réseau est gratuite.

DECISION N°2024-03-82

Signature d'un contrat de cession avec la société « Libera Me » pour un concert du quatuor Mycelium dans le cadre du festival de musique classique les Musicales de Castelnau-le-Lez le 26 mai 2024. Le montant du contrat s'élève à 1 550€ TTC.

DECISION N°2024-03-83

Signature d'un contrat de cession avec l'Orchestre Opéra National de Montpellier pour un concert du Trio Ellias dans le cadre du festival de musique classique les Musicales de Castelnau-le-Lez le 2 juin 2024. Le montant du contrat s'élève à 1 582.50€ TTC.

DECISION N°2024-03-84

Signature d'un contrat de cession avec l'Orchestre Opéra National de Montpellier pour un concert de la Classe Opéra dans le cadre du festival de musique classique les Musicales de Castelnau-le-Lez le 9 juin 2024. Le montant du contrat s'élève à 2 637.50€ TTC.

DECISION N°2024-03-85

Signature d'un contrat avec Le Collectif V.1 – La compagnie d'autre part, pour l'animation d'ateliers dans le cadre de l'option théâtre avec le lycée Pompidou. Le montant du contrat s'élève à 825€ TTC.

DECISION N°2024-03-86

Signature d'un contrat avec La D8 compagnie pour l'animation d'ateliers dans le cadre de l'option théâtre avec le Lycée Pompidou. Le montant du contrat s'élève à 1 000€ TTC.

DECISION N°2024-03-87

Signature d'un contrat avec La compagnie L'astrolabe pour l'animation d'ateliers dans le cadre de l'option théâtre avec le Lycée Pompidou. Le montant du contrat s'élève à 1 375€ TTC.

DECISION N°2024-03-88

Signature d'un contrat de cession avec la société ACME pour la diffusion d'une représentation du spectacle « La métamorphose des cigognes » le 5 avril 2024 au Kiasma. Le prix de la cession s'élève à 4 905.75€ TTC.

DECISION N°2024-03-89

Signature d'une convention de mise à disposition du terrain synthétique du complexe sportif Jean Fournier avec l'école Saint François d'Assise pour l'organisation exclusive d'une course solidaire à destination de 9 classes. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

DECISION N°2024-03-90

Signature de l'avenant n°5 de la régie de recettes jeunesse permettant le paiement par CESU. La régie est instituée auprès de la direction de la Réussite Educative et de la Jeunesse.

DECISION N°2024-03-91

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec la société Simplon. Co pour l'utilisation de la salle Paganini le 29 avril 2024. La société y organisera une journée de sélection de candidats pour la formation « PRF Admin Système DevOps ». La mise à disposition est consentie à titre gracieux.

DECISION N°2024-03-92

Signature d'un contrat DESTINEO avec la poste pour l'envoi de plis en nombre. Le prix de l'affranchissement est fonction des quantités et du poids des plis.

DECISION N°2024-03-93

Signature d'un contrat MAILEVA avec la poste pour l'envoi de plis dématérialisés en nombre et recommandé . Le prix de l'affranchissement est fonction des quantités des plis.

DECISION N°2024-03-94

Signature d'un contrat de maintenance et de support du l-parapheur avec la société Libriciel. Le contrat prend effet le 1^{er} avril 2024 pour une durée de 1 an. Le coût annuel est de 2 350€ HT.

DECISION N°2024-03-95

Signature d'un contrat de maintenance, de hot-line et de help-desk sur l'orchestrateur de flux pastell, avec la société Libriciel. Le contrat prend effet le 1^{er} avril 2024 pour une durée de 1 an. Le coût annuel est de 2 440€ HT.

DECISION N°2024-03-96

Signature d'un contrat de cession avec l'association Onie le génie pour la diffusion de 2 représentations du spectacle « La ferme des animaux » les 6 et 7 avril 2024 à l'école de cirque Zepetra. Le prix de la cession s'élève à 3 969.82€ nets de taxes.

DECISION N°2024-03-97

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec le Groupe d'opposition « Ensemble pour Castelnau » pour l'utilisation de l'espace Lagoya le 3 avril 2024. Le groupe « Ensemble pour Castelnau » y organisera une réunion publique « Parlons urbanisme ». La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

DECISION N°2024-03-98

Signature d'un contrat de maintenance de la solution Géo Verbalisation Electronique avec la société Logitud solutions. Le contrat prend effet le 1^{er} avril 2024 pour une durée de 1 an. Le coût annuel est de 1 792€ HT.

DECISION N°2024-03-99

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association Feel The Motion pour l'utilisation de l'espace Lagoya, l'espace bar et le hall, le 18 mai 2024. L'association organisera une battle de danse et un spectacle et payera à la commune le forfait « agent d'accueil » pour un montant de 210€ TTC.

DECISION N°2024-03-100

Signature d'une convention de partenariat avec l'association Zepetra pour la diffusion de 2 représentations du spectacle « La ferme des animaux » les 6 et 7 avril 2024 à l'école de cirque Zepetra. La ville assurera le cout de la cession, les frais annexes et encaissera les recettes de billetterie.

DECISION N°2024-03-101

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association du club du 3^{ème} âge Rose de France pour l'utilisation de l'espace Lagoya et de l'espace traiteur le 2 avril 2024. Le Kiasma est mis à disposition gracieusement.

DECISION N°2024-03-102

Signature d'une convention de mise à disposition du club house de football et d'installations sportives avec l'institut de formation IFDIS pour l'organisation d'enseignements liés aux métiers du sport. Cette mise à disposition se fera à titre payant.

DECISION N°2024-03-103

Signature d'un avenant en plus-value au marché relatif aux travaux d'aménagement du parc Vincent Sablé avec la société SERPE. Le montant de l'avenant s'élève à 504 € HT et concerne l'abattage et l'évacuation d'un arbre mort à l'entrée du parc.

DECISION N°2024-03-104

Placement de fonds et ouverture de 3 comptes pour un montant total de 3 millions auprès du Trésor Public au nom de la Ville.

DECISION N°2024-03-105

Signature d'une convention pour la mise en œuvre du savoir rouler à vélo et modalités d'attribution de subventions avec Montpellier Méditerranée Métropole pour l'année 2023-2024.

DECISION N°2024-04-106

Signature d'une convention avec le service d'Odontologie de Montpellier afin de réaliser des actions de prévention à destination des familles le 26 avril 2024 à la Maison des Proximités du Mas de Rochet.

DECISION N°2024-04-107

Signature d'un contrat de coréalisation avec l'association le Printemps des comédiens. La Ville mettra à disposition le Kiasma du 30 mai au 2 juin 2024. L'association aura à sa charge la cession du spectacle et les coûts d'accueil technique. Le montant de la billetterie sera partagé à hauteur de 80% pour l'association et 20% pour la Ville.

DECISION N°2024-04-108

Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle crèche « LA RUCHE » pour un forfait de rémunération provisoire calculé ainsi :

- L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 1 450 870€ HT
- Le taux de rémunération est fixé à 9%
- Le forfait de rémunération provisoire est arrêté à 130 578,30€ HT

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions du Maire.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER représentée par Marion COLIN, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER représentée par Estelle BERETTI, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE représentée par Cécile NEGRIER, Estelle BERETTI, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 29 AVRIL 2024

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.